



Inscription au test de caractère et d'aptitudes naturelles incl. évaluation de l'aspect extérieur

Veillez remplir le formulaire complètement et lisiblement (Explications sur la deuxième page)

Le jour d'évaluation souhaitée

Date du test : Lieu du test :

Veillez cocher si... AUCUN test de caractère AUCUNE évaluation de l'aspect extérieur ...doit être effectué(e) ce jour-là.

Propriétaire du chien selon le pedigree (Doit être inscrit au Livre des Origines Suisse LOS.)

Nom : Prénom :

Rue, N° : NPA, lieu :

Téléphone privé : E-mail :

Avez-vous droit au paiement des frais d'inscription réduits ? (Veillez lire attentivement les explications correspondantes.)

via propriétaire via membre de la famille (joindre la carte de membre) via cession du droit d'élevage (joindre la confirmation écrite) non

Données du chien

Nom selon le pedigree :

Date de naissance : Sexe : mâle femelle

Race : Couleur :

N° LOS : Code microchip :

Pour les femelles date des dernières chaleurs :

Éleveur(s) :

Annexes (Veillez joindre à votre inscription des copies bien lisibles des documents ci-dessous)

- Pedigree (avec inscription LOS du propriétaire et code de la puce électronique)
- Formulaire «Échantillon de sang pour la banque ADN»
- Attestation de dysplasie des hanches et des coudes
- Attestation des yeux (pas antérieur à 24 mois)
- Gonioscopie (seulement Flatcoated- et Golden Retriever)
- Attestation de luxation de la rotule (seulement Flatcoated Retriever)
- facultatif: Certificats des tests génétiques à enregistrer

Avis importants

- Le nombre de participants est limité. **Les inscriptions dont les annexes sont incomplètes sont rejetées.**
- Seuls les chiens indentifiables pourront être admis au test! Le **code de la puce électronique** doit être noté dans le pedigree ainsi que dans les attestations vétérinaires.
- Pendant et une semaine après **les chaleurs**, les chiennes ne seront pas acceptées.
- Les chiens **castrés chimiquement** ne sont pas admis au test.

Frais d'inscription : CHF 160.- pour les membres RCS / CHF 320.- pour les non-membres

La facture avec un délai de paiement de 10 jours vous sera envoyée après l'inscription.

Clôture des inscriptions : toujours le vendredi, 3 semaines avant la date du test

Envoyer à : Helga Schweizer, Wynaustrasse 4, 4912 Aarwangen

En cas de questions : www.retriever.ch / Helga Schweizer, 078 892 32 46 / zk.wesenstest@retriever.ch

Avec mon inscription je confirme, que je respecterai les prescriptions du règlement d'élevage RCS, ainsi que les ordonnances d'application décidées par le RCS.

Lieu, date : Signature :

Explications concernant le formulaire d'inscription au test de caractère et d'aptitudes naturelles

Déterminant pour toutes les attestations et tous les certificats

Les attestations médico-vétérinaires ne sont valables que si le chien concerné a été au préalable muni d'une puce électronique et que le numéro d'identification figure dans les attestations requises. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.2.5)

Toutes les attestations et tous les certificats doivent être correctement remplis et signés.

Pedigree

Pedigree suisse : Le pedigree doit impérativement indiquer un propriétaire inscrit au Livre des Origines Suisse LOS. L'inscription de l'éleveur seul ne suffit pas, même s'il est le même que le propriétaire. De plus, le code de la puce électronique du chien doit être indiqué sur le certificat.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.1.2.a)

Pedigree étranger : Les retrievers élevés à l'étranger doivent être inscrits au Livre des Origines Suisse LOS et le pedigree doit comporter une inscription correspondante du propriétaire et un numéro LOS. De plus, le code de la puce électronique du chien doit être indiqué sur le certificat.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.1.2.a)

Formulaire «Échantillon de sang pour la banque ADN»

Le RCS soutient l'Institut de génétique de la Faculté Vetsuisse de Berne dans l'extension d'une banque d'ADN pour des projets de recherche et des tests ADN. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.7)

Veillez télécharger le formulaire «Échantillon de sang pour la banque ADN» dans le Downloadcenter RCS. Présentez deux exemplaires du formulaire rempli à votre vétérinaire qui enverra 5ml de sang EDTA à la Faculté Vetsuisse de Berne. Gardez un exemplaire du formulaire dans vos dossiers comme document justificatif.

Attestation de dysplasie des hanches et des coudes

Attestation de la Commission de dysplasie de la Faculté Vetsuisse de Zurich ou de Berne concernant l'évaluation des radiographies des hanches et des coudes du chien concerné. Des radiographies valables peuvent être réalisées au plus tôt à l'âge de 12 mois.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.1)

Attestation des yeux

Attestation d'un spécialiste reconnu par la Swiss Association of Veterinary Ophthalmologists SAVO et par le RCS, selon laquelle aucune affection oculaire excluant l'élevage n'a été constatée chez le chien concerné. L'attestation oculaire doit être établie au plus tôt à l'âge de 12 mois et ne doit pas dater de plus de 24 mois le jour de l'évaluation. Vous trouverez une liste des spécialistes dans le Downloadcenter RCS.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.3)

Gonioscopie

Les Flatcoated- et Golden Retrievers doivent être examinés pour la goniodysplasie. La gonioscopie doit être effectuée au plus tôt à l'âge de 12 mois et doit être répétée tous les quatre ans. L'examen est généralement effectué au cours du test oculaire susmentionné.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.3)

Attestation de luxation de la rotule

Les Flatcoated Retrievers ont besoin d'une attestation originale d'un expert spécialisé attestant que le contrôle de la luxation de la rotule a été effectué. L'examen doit être fait au plus tôt à l'âge de 12 mois. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.2)

Certificats des tests génétiques à enregistrer

Si le propriétaire souhaite qu'un résultat génétique du chien concerné soit inscrit sur les pedigrees des descendants, sur l'autorisation d'élevage et/ou dans Dogbase, il doit fournir un certificat officiel conformément au règlement d'élevage. Les résultats envoyés du laboratoire par e-mail ne peuvent pas être acceptés. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.6)

Le statut génétique «par héritage» est accepté pour deux générations au maximum et doit être attesté par le «Formulaire RCS des tests génétiques» et les certificats correspondants des parents et/ou grands-parents. Le formulaire peut être téléchargé dans le Downloadcenter RCS. Si le statut génétique «par héritage» ne peut pas être prouvé sans faille, un test génétique officiel doit être effectué sur le chien.

Les résultats des tests génétiques qui ne sont pas remis à la commission d'élevage n'apparaissent pas sur les documents officiels et/ou dans Dogbase.

Frais d'inscription réduits

Dans les trois cas suivants, vous avez le droit de payer les frais d'inscription réduits pour les membres du RCS, soit CHF 160.-, pour la participation au test de caractère et d'aptitude.

Il existe une adhésion actuelle au RCS...

- ...du propriétaire du chien selon le pedigree.
- ...d'un membre de la famille proche du propriétaire du chien, qui habite sous le même toit (par exemple conjoint(e), parent, fils ou fille). Dans ce cas, une carte de membre actuelle doit impérativement être jointe à l'inscription.
- ...d'un éleveur auquel le propriétaire a cédé le droit d'élevage sur le chien en question. Dans ce cas, une confirmation écrite de la cession du droit d'élevage doit impérativement être jointe à l'inscription.

Si aucun de ces cas ne se présente, la totalité des frais d'inscription pour les non-membres, soit CHF 320.-, doit être payée.

Paiement des frais d'inscription

Après avoir soumis le dossier d'inscription complet, vous recevrez une facture avec un délai de paiement de 10 jours. Dans tous les cas, votre paiement doit être reçu par le RCS au plus tard le vendredi précédant le jour de l'évaluation.

Certificats de santé établis à l'étranger

Vous trouverez des informations à ce sujet dans le *Règlement d'élevage RCS, art. 3.8.1.*

